



Pomme de terre



LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n°1286 - 1^{er} avril 2021

À DÉCOUVRIR

Réglementation

1-2

Une filière proactive dans cette transition post-CIPC

Achats des ménages en France

3

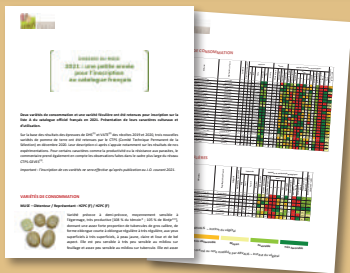
Progression en février pour la consommation à domicile

Marchés

4

Un calendrier à venir favorable

DOSSIER DU MOIS



2021 : une petite année pour l'inscription au catalogue français

En savoir plus sur cnipt.fr

Pomme de terre hebdo est 100 % numérique.

Pour le recevoir par mail, veuillez vous inscrire sur cnipt.fr dans l'onglet « Newsletter ».

RÉGLEMENTATION

Une filière proactive dans cette transition post-CIPC

L'arrêt de l'utilisation du chlorprophame (CIPC), produit antigerminatif historiquement utilisé pour la conservation des pommes de terre, s'est concrétisé le 8 août 2020 par l'entrée en vigueur du Règlement européen 2019/989 du 17 juin 2019.

La limite maximale de résidus va évoluer

Encore fixée à 10 mg/kg pour la campagne en cours, l'avenir de la limite maximale de résidus (LMR) du CIPC est aujourd'hui précisée. À partir du 2 septembre 2021, cette LMR passera à 0,4 mg/kg pour une durée temporaire (LMR-t) avant une future nouvelle réduction. L'officialisation de la fixation d'une LMR temporaire par le Règlement UE 2021/155 du 9 février 2021 est venu concrétiser les efforts fournis par la Potato Value Chain (PVC) depuis plus de deux ans. Celle-ci s'était impliquée fortement sur ce dossier en fournissant notamment un rapport sur le risque de contaminations croisées qui a servi à l'évaluation faite par le CTGB, au titre de l'état membre rapporteur, puis par l'EFSA qui avait rendu un avis favorable au printemps 2020 vis-à-vis d'une LMR-t comprise entre 0,3 et 0,4 mg/kg. Cette LMR-t a pour objectif d'accompagner les professionnels du secteur afin qu'ils puissent satisfaire à cette transition règle-

mentaire jusqu'à ce que l'on ne retrouve plus aucun résidu de CIPC dans les pommes de terre ou produits à base de pommes de terre.

Un plan de surveillance mis en place sur la récolte 2020-2021

La Commission européenne, via le SCoPAFF, souhaite réévaluer régulièrement la situation des contaminations croisées afin de réduire progressivement la LMR-t, aussi rapidement que possible mais de manière réaliste. C'est pourquoi, les acteurs de la filière pommes de terre françaises (CNIPT et GIPT) se mobilisent

pour mettre en œuvre un plan de surveillance objectif des résidus de CIPC retrouvés dans les tubercules stockés dans les bâtiments ayant eu un historique d'utilisation de cet inhibiteur de germination. Le CIPC est une molécule très rémanente laissant des traces dans les stockages. Aussi, la France accompagnée des pays voisins (l'Allemagne, les

Pays-Bas et la Belgique) s'accordent à réunir des données les plus représentatives possibles sur le niveau de résidus de CIPC existant. Pour alimenter ce plan de surveillance européen, la France est chargée de réunir 350 échantillons en provenance de sa production à la fois de pommes de terre pour le marché du frais et de l'industrie.

« Le plan de surveillance CIPC doit pouvoir faire évoluer la LMR-t avec la faisabilité terrain »

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

Les interprofessions coordonnent la mise en œuvre des prélèvements sur l'ensemble du territoire national en s'appuyant sur un nombre significatif d'opérateurs du secteur frais et transformation, sans oublier les producteurs indépendants.

Ces prélèvements seront effectués en suivant un mode opératoire homogène validé cet hiver au niveau européen par la PVC pour constituer une base de données conséquente capable d'être reconnue comme représentative par la Commission européenne.

Les résultats de ce plan de surveillance reflèteront le niveau de résidus moyen retrouvé dans les bâtiments de stockage pour l'ensemble des débouchés. Ainsi, la Commission européenne sera à même de réexaminer le niveau de la LMR-t à un niveau en lien avec la faisabilité terrain, en prenant également en considération les avancées de l'état de nettoyage des installations pour lequel un rendu doit également être fait à la Commission pour la fin d'année 2021.

Le 1,4 DMN : une alternative avec ses contraintes

Les solutions antigerminatives alternatives au CIPC sont limitées. On retrouve l'usage de l'hydrazide maléique au champ tandis que quatre produits sont homologués pour les traitements post-récolte : l'huile de menthe, l'huile d'orange et le 1,4 Diméthyl-naphthalène (1,4 DMN) appliqués par thermonébulisation et l'éthylène en diffusion gazeuse.

Restriction animale levée

Compte tenu du manque de données fournies dans son dossier d'homologation initial, le produit *Dormir* était sous le coup d'une restriction pour l'alimentation animale en ce qui concerne les co-produits et autres écarts de tris. Les nouvelles informations sur le sujet transmises en

2020 par la société, tant au niveau européen qu'au niveau national, ont montré qu'un risque de contamination des matrices animales pouvait exister mais sans aucun risque au final pour le consommateur. Répondant favorablement aux interprofessions qui militaient pour une levée de cette restriction, synonyme de distorsion de concurrence car uniquement appliquée en France, la DGAL a acté fin février de cette innocuité pour le consommateur. Elle a ainsi décidé de lever temporairement cette restriction en attendant la fixation d'ici quelques mois de LMR reconnues au niveau européen pour les différentes matrices animales aujourd'hui fixées par défaut à la limite de quantification de 0,01 mg/kg.

Délai de commercialisation maintenu

Après avoir traité les pommes de terre au 1,4 DMN, 30 jours doivent s'écouler avant de pouvoir les commercialiser auprès des consommateurs. Cette limite réglementaire n'est pas sans poser problème aux producteurs et négociants qui doivent très régulièrement délivrer des tubercules stockés sur le marché, ou qui craignent un démarrage de germination avant la fin de leur déstockage. La société Dormfresh a déposé un dossier dans le but de pouvoir réviser cette restriction européenne avant la révision de l'homologation de la substance active prévue en 2024... mais l'issue n'est pas attendue avant plusieurs mois au moins. Dans cette attente, le producteur peut s'appuyer sur des applications d'huile de menthe ou d'huile d'orange, sans délai avant commercialisation, pour gérer la fin de conservation.

Export

Le 1,4 DMN ne fait pas partie des molécules inscrites au Codex alimentarius qui liste leur LMR pouvant servir de référence pour les échanges commerciaux internationaux. Cette absence de référencement au Codex est susceptible de nuire à l'exportation de pommes de terre traitées vers certains pays tiers où la molécule n'est pas encore homologuée, comme c'est encore le cas compte tenu de la relative jeunesse de cette solution antigerminative.

Le Comité d'évaluation du Codex de 2020 a été reporté suite à la crise sanitaire laissant plusieurs dossiers en attente. Aussi, la société Dormfresh peut espérer un examen de sa molécule pour inscription au Codex alimentarius en 2022 pour un vote en 2023... ■

Benjamin LOUVRIER, CNIPT

et Michel MARTIN, Arvalis-Institut du Végétal

Des aides à la rénovation des bâtiments

La persévérance des filières devrait prochainement se concrétiser dans leur demande d'aides publiques à la rénovation des bâtiments pour faire face aux nouvelles contraintes posées par l'application des solutions alternatives au CIPC, notamment en ce qui concerne les nécessités d'étanchéité satisfaisante des installations et de ventilation homogène en recirculation interne. La région Hauts-de-France devrait ainsi entériner fin avril un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments de stockage de pommes de terre qui pourra aider les producteurs à mettre à niveau leurs installations. En s'appuyant sur le dispositif PCAE existant en Picardie et Nord-Pas-de-Calais, il disposera d'une enveloppe conséquente sur deux ans mobilisant des fonds nationaux, régionaux et européens. Les demandeurs devront justifier d'un diagnostic de leur bâtiment à inclure dans leur dossier. Les précisions seront disponibles d'ici quelques semaines sur le site web de la Région.



ACHATS DES MÉNAGES EN FRANCE

Progression en février pour la consommation à domicile

Les achats des ménages français, pour leur consommation au domicile, continuent leur progression. Sur la période de 4 semaines, du 25 janvier au 21 février 2021, les achats des ménages augmentent de 13,3 % en volume et de 5,2 % en valeur, par rapport à l'an dernier sur la même période. Dans le contexte actuel de pandémie, avec la fermeture des restaurants, les indicateurs continuent à être au vert dans le secteur du retail. Les acheteurs se font plus nombreux et le panier moyen d'achat progresse afin de satisfaire au nombre de repas qui ne peuvent être pris hors de chez soi.

- La taille de la clientèle de pommes de terre progresse ainsi sur cette période de 8 %. Le panier des consommateurs augmente en moyenne de 4 %.

- Les achats des ménages progressent dans tous les circuits de distribution (excepté chez les détaillants en recul de 2,8 %) : + 24 % dans les Enseignes à dominante marques propres, + 21 % dans les commerces de proximité,

+ 87 % dans le commerce online dont l'engouement ne cesse de croître. La progression est moins forte dans les hypers et les supers, ce qui peut découler des mesures sanitaires restrictives, avec le couvre-feu mais surtout avec la fermeture des grands centres commerciaux.

- Dans la continuité des précédentes périodes, le petit format vendu entre 1 et 2 kg, poursuit sa forte progression en grande distribution (+ 69 %). Les achats sur le cœur de gamme augmentent de 2%. Le recul sur le vrac se confirme à nouveau en février (- 11 %).

- Le prix des pommes de terre achetées en GMS, de 0,98 €/kg en moyenne, est en légère baisse, de - 7,8 %. Le niveau de prix reste cependant stable en comparaison à la moyenne triennale.

- En cumul, depuis le début de la campagne 2020-2021, soit sur la période du 10 août 2020 au 21 février 2021, les ménages augmentent leurs achats de 10,5 % en volume, par rapport à la campagne précédente sur la même période. ■

Ali KARACOBAN, CNIPT

Évolution des achats des ménages - Données sur la période du 25 janvier au 21 février 2021

	Quantités achetées (évolution en %)			Parts de marché volume (en %)	
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020
Total France	- 3,0	- 0,77	+ 13,3	100	100
Total Circuits généralistes (GMS)	- 2,0	- 1,2	+ 12,5	82	82
<i>dont hypermarchés</i>	- 2,1	- 2,5	+ 2,5	38	37
<i>dont supermarchés</i>	- 12,3	+ 6,9	+ 6,9	19	19
<i>dont Enseignes à dominante marques propres (EDMP)</i>	- 0,3	- 7,3	+ 24,2	16	16
<i>dont proximité</i>	+ 41,1	- 2,0	+ 20,9	6	6
<i>dont online</i>	+ 0,7	+ 1,0	+ 86,9	4	5
Total Circuits spécialisés	- 8,0	+ 1,3	+ 17,4	18	18

Source : CNIPT d'après KantarWorldpanel (achats des ménages pour une consommation à domicile).

AGENDA

Compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire, des manifestations sont susceptibles d'être reportées ou annulées.

4, 11 et 25 Mai 2021

Les Mardis de Medfel
Événements en ligne

www.medfel.com

13 au 24 Mai 2021

Semaine de l'agriculture française

dans toute la France

www.semainedelagri.fr

13 Mai au 13 Juin 2021

Printemps BIO

dans toute la France

www.agencebio.org

10 Juin 2021

Europat (édition virtuelle)

www.europatcongress.eu

12 au 16 Juillet 2021

EAPR 2021

Cracovie (Pologne)

www.eapr.net

1^{er} et 2 Septembre 2021

Potato Europe

Flevoland (Pays-Bas)

www.potatoeurope.nl

28 au 30 Novembre 2021

Salon Interpom

Courtrai (Belgique)

www.interpom.be/fr

9-11 février 2022

Fruit Logistica

Berlin

www.fruitlogistica.com

EN BREF...

Événement

Participation du CNIPT au Printemps BIO

En lien avec la Commission Bio, le CNIPT participera, pour la première année, à la 22^e édition du Printemps Bio qui aura lieu du 13 mai au 13 juin 2021. Le Printemps BIO, temps fort national d'information et de valorisation de l'agriculture biologique et de ses produits, a pour objectif de faire connaître des agriculteurs bio, des entreprises de ce marché, des magasins, des territoires auprès du grand public. Concrètement, des événements pour-

ront être menés par les acteurs qui le souhaitent, tels que des visites sur des sites/des exploitations. Le CNIPT propose son aide pour coordonner et relayer, dans tous les canaux médiatiques prévus, toutes les actions qui seront organisées sur le terrain. Le CNIPT peut également apporter son aide dans la mise en place des protocoles sanitaires lors des visites. Le président de la Commission BIO du CNIPT, Bertrand Lemaire, est intervenu lors d'une conférence de presse organisée par l'Agence BIO, le 18 mars, afin d'annoncer la participation de la filière à cet événement.

Vient de paraître

Au sommaire de La Pomme de terre française



L'enquête du numéro de mars-avril est consacrée au mildiou : « Connaître son ennemi ». Le magazine propose par ailleurs un point sur le début de la campagne primeur, une actualité sur les aides bâtiments post-CIPC, et une info sur les pommes de terre bio, « une production risquée hors contrat ».

LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français - Stade expédition - Semaine 12

Variétés de consommation courantes

Bintje France non lavée cat. II 40-75 mm filet 25 kg	130 (=)
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	520 (↗)
Div.var.cons France non lavée cat.II 40-75 mm filet 25 kg	130 (=)
Div.var.cons France lavée cat.I 40-75 mm filet 10 kg consommation	233 (↗)

Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat. I + 35 mm carton 12,5 kg	590 (=)
Rouge France lavée cat. I + 35 mm filet 2,5 kg	608 (↗)

Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 12

Conservation France biologique	1160 (↘)
--------------------------------	----------

Export-Stade expédition - Semaine 12

Agata lavée cat.I +40 mm filet 10 kg consommation	230 (=)
Agata France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne	180 (↘)
Div.var.cons France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne	170 (=)
Monalisa France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne	nc.
Rouge div.var.cons France lavable +45 mm sac 1 tonne	150 (=)

Rungis - Semaine 12

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	700 (=)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	340 (↘)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	200 (↘)

N.B.: entre parenthèses, la tendance du marché.

Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) base 100 en 2015

	Janvier 2021	Variation en % sur un an
Indice mensuel général	104,4	+ 1

Source : INSEE

Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 2015

	Janvier 2021	Variation en % sur un an
Pommes de terre	196,9	- 1

Source : INSEE

Cotations des courtiers assermentés - lavabilité 7.5, vrac nu, départ ferme (€/T)

	Semaines 11 et 12
Consommation polyvalente	190 (↘)
Chair ferme blanche	222 (↘)
Chair ferme rouge	318 (↘)

Source : Courtiers assermentés français

Indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 2015

	Février 2021	Variation en % sur un an
Pommes de terre	110,86	- 2,6

Source : INSEE

Prix au détail en GMS - €/kg

	Semaine 12	Variation en % sur 1 an
Conservation France lavée filet 5kg	0,54	-
Four, frites ou purée de conservation France filet 2,5kg	1,04	-
Vapeur ou risolée de conservation France filet 2,5kg	1,13	-

Source : RNM

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Pays-Bas (cotation NAO + VTA) - Semaine 13

Frites 40 mm+	65-75 (↘)
NAO Export 40 mm, vrac fritable	55-60 (↘)

Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 13

Fontane, Challenger (tout venant 35 mm+, vrac, départ)	50 (=)
--	--------

Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 11

Prix moyen marché libre, départ ferme (sac ou vrac), toutes variétés	162 (↘)
--	---------

Un calendrier à venir favorable

Sur le marché national du frais, les jours et semaines à venir seront de formidables opportunités afin d'apporter de l'attractivité et de la théâtralisation dans le rayon des pommes de terre. Tout d'abord avec les fêtes de Pâques où des animations sont attendues avec la mise en avant de produits dit premium, des offres adaptées aux repas familiaux ou des offres de saison alliant convivialité et fraîcheur (à l'instar des pommes de terre de primeur en provenance des bassins tels que Bretagne, Noirmoutier ou encore vallée du Rhône). Ensuite, la période de Ramadan qui démarre cette année à partir de la semaine 15, et pour une durée d'un mois, pourrait accélérer les ventes sur des gammes telles que les gros formats mais également sur des offres adaptées à des plats traditionnels (soupes, bricks de pommes de terre, couscous...). Sur le marché de gros, la situation reste inchangée au niveau européen. L'accélération de la vaccination dans plusieurs pays européens permet d'entrevoir un début de sortie crise et une éventuelle ouverture des restaurants avant l'été.

À l'export, le marché reste attractif sur les produits destinés à intégrer les gammes des enseignes de la grande distribution. Les flux sur ce créneau s'intensifient vers l'Italie et restent constants vers l'Espagne. Les pays d'Europe Centrale et de l'Est renforcent également leurs achats sur des qualités plus intermédiaires. Au niveau du transport, le fret maritime est très affecté, ce qui impacte grandement les flux vers le grand export. Plusieurs problèmes se combinent du fait de la crise sanitaire : le manque de conteneurs, dans un contexte de fort ralentissement des flux, les mesures sanitaires qui se renforcent dans les ports et les centres logistiques provoquant des goulots d'étranglement... Ce ralentissement des flux, et in fine ce recul des disponibilités en conteneurs vides, ont provoqué une forte hausse du coût du transport maritime (Freightos Baltic Index, un indice qui mesure le prix du transport par conteneur, a été multiplié par 4 en un an). Le blocage du canal de Suez, pendant plus d'une semaine, par un porte-conteneurs, n'a rien arrangé à la situation (d'autant que ce canal voit passer 10 % du commerce maritime international).

Editeur CNIPT
43-45 rue de Naples
75008 Paris
Tél: 01 44 69 42 10
Fax: 01 44 69 42 11

Directrice de publication
Rédactrice en chef:
Florence Rossillion

Prix du numéro: 2 €
Abonnement 1 an: 53 €

Impression-Routage:
Rivet Presse Edition
24, rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

Conception graphique:
Aymeric Ferry

Dépôt légal: à parution
ISSN n° 0991-3351

